

RAPPORT RELATIF A LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI N° 2018-493 DU 20 JUIN 2018 RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le tableau annexé au présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article 67 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, a pour objet de présenter au Parlement un bilan de l'application des dispositions de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, publiée au *Journal officiel* de la République française du 21 juin 2018.

Sur les 37 articles qui composent la loi, 13 d'entre eux prévoyaient des renvois à des décrets d'application : il s'agit des articles 1^{er}, 3, 5, 6, 7, 11, 13, 14, 16, 18, 24, 30 et 37.

4 décrets portant application des 15 mesures actives nécessaires à l'application de la loi ont été publiés. Le taux d'application de la loi s'élève ainsi à 100 %.

Echéancier de mise en application de la loi

N° d'ordre	Article de la loi	Base légale	Objet	Observations / Référence des décrets publiés
1	Article 1er, 4°, e)	Article 11, 2°, f bis), loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions d'agrément d'organismes certificateurs par l'organisme national d'accréditation.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
2	Article 3, 2°	Article 15, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions et limites dans lesquelles le président de la commission et le vice-président délégué peuvent déléguer leur signature.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
3	Article 5, 4°	Article 44, III, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions dans lesquelles les membres et agents amenés à réaliser toute opération en ligne nécessaire à leur mission sous une identité d'emprunt procèdent à leurs constatations.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
4	Article 6, 3°	Article 49-3, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions d'application de l'article 49-3, relatif au traitement transfrontalier au sein de l'UE.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

N° d'ordre	Article de la loi	Base légale	Objet	Observations / Référence des décrets publiés
5	Article 7, I, 2°	Article 46, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Procédure d'urgence contradictoire appliquée par la formation restreinte saisie par le président de la CNIL.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
6	Article 11, I	Article 22, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Catégories de responsables de traitement et les finalités de ces traitements au vu desquelles ces derniers peuvent être mis en œuvre lorsqu'ils portent sur des données comportant le numéro d'inscription des personnes au répertoire national d'identification des personnes physiques.	Décret n° 2019-341 du 19 avril 2019 relatif à la mise en œuvre de traitements comportant l'usage du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques ou nécessitant la consultation de ce répertoire
0	Article 11, I	Article 22, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Fréquence à laquelle est renouvelée l'opération cryptographique permettant de substituer au numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques un code statistique non significatif.	Cette mesure est déjà appliquée par un texte réglementaire existant : décret n° 2016-1930 du 28 décembre 2016 portant simplification des formalités préalables relatives à des traitements à finalité statistique ou de recherche
7	Article 13, 2°	Article 9, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Liste des catégories de personnes morales de droit privé collaborant au service public de la justice pouvant contrôler le traitement de données à caractère personnel relatives aux condamnations pénales, aux infractions ou aux mesures de sûreté connexes.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
8	Article 14, I, 3°	Article 36, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions et garanties selon lesquelles il peut être dérogé en tout ou partie aux droits prévus aux articles 15, 16, 18 et 21 du règlement UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

N° d'ordre	Article de la loi	Base légale	Objet	Observations / Référence des décrets publiés
9	Article 16, I	Article 61, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Conditions de saisine de l'Institut national des données de santé par la CNIL ou le ministre chargé de la santé sur le caractère d'intérêt public que présentent les traitements automatisés de données à caractère personnel dont la finalité est ou devient la recherche ou les études dans le domaine de la santé.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
10	Article 16, I	Article 64, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Composition et fonctionnement du comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
11	Article 16, I	Article 65, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Composition et fonctionnement du comité d'audit du système national des données de santé.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
12	Article 16, II, 5°	Article L6113-7, code de la santé publique	Conditions de désignation du praticien responsable de l'information médicale, en particulier les conditions dans lesquelles des personnels placés sous l'autorité du praticien responsable ou des commissaires aux comptes intervenant au titre de la mission légale de certification des comptes mentionnée à l'article L. 6145 16 peuvent contribuer au traitement de données.	Décret n° 2018-1254 du 26 décembre 2018 relatif aux départements d'information médicale
13	Article 18, I	Article L4123-9-1, code de la défense	Conditions d'application de l'article L4123-9-1 du code de la défense relatif au traitement des données sur lesquelles figure la mention de la qualité de militaire des personnes concernées.	Décret n° 2018-932 du 29 octobre 2018 modifiant les dispositions du code de la défense relatives à la sécurité des traitements de données à caractère personnel comportant la mention de la qualité de militaire

N° d'ordre	Article de la loi	Base légale	Objet	Observations / Référence des décrets publiés
14	Article 24	Article 40, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Liste des traitements et des catégories de traitements autorisés à déroger au droit à la communication d'une violation de données régi par l'article 34 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
15	Article 30	Article 70-10, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Contenu du contrat ou de l'acte juridique entre le sous-traitant et le responsable du traitement dans le cadre d'une sous-traitance du traitement de données à caractère personnel.	Décret n° 2018-687 du 1er août 2018 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles
16	Article 37	Article 70-15, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Date d'entrée en vigueur de l'article 70-15 de la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978.	<p>Cette mesure est une mesure éventuelle : la décision de prendre cette mesure ou non était laissée à la discrétion du Gouvernement.</p> <p>Aucun texte n'a été pris.</p>
17	Article 37	Article 70-15, loi n°78-17 du 6 janvier 1978	Liste des traitements concernés par les reports de dates d'entrée en vigueur.	<p>Cette mesure est une mesure éventuelle : la décision de prendre cette mesure ou non était laissée à la discrétion du Gouvernement.</p> <p>Aucun texte n'a été pris.</p>